



DANOPRIMER EP W COMP. B



Version: 2

Révision: 16/04/2026

Revisión précédente: 07/01/2026

Date d'impression: 16/04/2026

**RUBRIQUE 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE**

- 1.1 **IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:**  
DANOPRIMER EP W COMP. B  
UFI: XCW9-YAPQ-X11F-NXK5
- 1.2 **UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES:**  
Utilisations prévues (principales fonctions techniques):  Industriel  Professionnelle  consommation  
Composant d'apprêt en polyuréthane  
Secteurs d'utilisation:  
Utilisations professionnelles (SU22),  
Utilisations déconseillées:  
Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'.  
Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:  
Sans restriction.
- 1.3 **RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:**  
DANOSA GROUP, S.A.  
Calle Granja (de la), nº 3 - 28108 Alcobendas - (Madrid) ESPAÑA  
Téléphone: 949888210 - Fax: 949 888 223 - www.danosa.com  
- Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:  
info@danosa.com
- 1.4 **NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE:**  
902 422 452 8:30-17:30 h  
Téléphone d'urgence pour premiers secours: (+33) 01 45425959 (24 h.) ORFILA (France)  
 ORFILA  
- Centres de toxicologie FRANCE:  
· PARIS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Fernand Widal - Téléphone: +33 140054848  
· NANCY: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Central - Téléphone: +33 383225050  
· LILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance - Téléphone: 825812822 (France), +33 800595959  
· STRASBOURG: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg - Téléphone: +33 388373737  
· BORDEAUX: Centre Antipoison, Hôpital Pellegrin-Tripode - Téléphone: +33 556964080  
· LYON: Centre Antipoison, Hôpital Edouard Herriot - Téléphone: +33 472116911  
· TOULOUSE: Centre Antipoisons et de Toxicovigilance, Hôpital Purpan - Téléphone: +33 561777447  
· ANGERS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Angers C.H.R.U. - Téléphone: +33 241482121  
· MARSEILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Salvator - Téléphone: +33 491752525  
· BRUSSELS/BRUXELLES (Belgique): Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum - Téléphone: +32 70245245

**RUBRIQUE 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS**

- 2.1 **CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:**  
La classification des mélanges est faite selon les principes suivants: a) lorsque des données (tests) sont disponibles pour la classification des mélanges, elles sont généralement classifiées sur la base de ces données, b) en l'absence de données (tests) pour les mélanges, des méthodes d'interpolation ou d'extrapolation sont généralement utilisées pour évaluer le risque, en utilisant les données de classification disponibles pour des mélanges similaires, et c) en l'absence d'essais et d'informations permettant d'appliquer des techniques d'interpolation ou d'extrapolation, des méthodes sont utilisées pour classer l'évaluation des risques sur la base des données des composants individuels du mélange.  
Classification selon le Règlement (UE) n° 1272/2008~2024/197 (CLP):  
ATTENTION:Skin Irrit. 2:H315|Eye Irrit. 2:H319|Skin Sens. 1:H317|Muta. 2:H341|Aquatic Chronic 2:H411
- | Classe de danger                | Classification du mélange  | Cat.                             | Routes d'exposition       | Organes cibles            | Effets  |
|---------------------------------|--|----------------------------------|---------------------------|---------------------------|---|
| Physico-chimique:<br>Non classé |  |                                  |                           |                           |   |
| Santé humaine:                  | Skin Irrit. 2:H315c)<br>Eye Irrit. 2:H319c)<br>Skin Sens. 1:H317c)<br>Muta. 2:H341c) | Cat.2<br>Cat.2<br>Cat.1<br>Cat.2 | Peau<br>Yeux<br>Peau<br>- | Peau<br>Yeux<br>Peau<br>- | Irritation<br>Irritation<br>Allergie<br>Anomalies<br>génétiques |
| Environnement:                  | Aquatic Chronic 2:H411c)   | Cat.2                            | -                         | -                         | -   |

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l'environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieure à la valeur maximale indiquée.

- 2.2 **#ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:**  
 Le produit est étiqueté avec la mention d'avertissement ATTENTION en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008~2024/197 (CLP).  
- Mentions de danger:  
H341                      Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
H319                      Provoque une sévère irritation des yeux.



DANOPRIMER EP W COMP. B



Version: 2

Révision: 16/04/2026

Revisión précédente: 07/01/2026

Date d'impression: 16/04/2026

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
**#- Conseils de prudence:**  
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**- Indications additionnelles:**

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

**- Substances qui contribuent à la classification:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane  
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle

**2.3 AUTRES DANGERS:**

Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:

**- Autres dangers physico-chimiques:**

On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.

**- Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine:**

On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.

**- Autres effets néfastes pour l'environnement:**

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

**Propriétés perturbant le système endocrinien:**

Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.

**RUBRIQUE 3 — COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.1 SUBSTANCES:**

Non applicable (mélange).

**3.2 MÉLANGES:**

Ce produit-ci est un mélange.

**Description chimique:**

Mélange de produits chimiques.

**COMPOSANTS DANGEREUX:**

Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:

70 < C < 80 %	 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane CAS: 1675-54-3, EC: 216-823-5, REACH: 01-2119456619-26 CLP: Attention: Skin Irrit. 2:H315   Eye Irrit. 2:H319   Skin Sens. 1:H317   Aquatic Chronic 2:H411	REACH	Skin Irrit. 2, H315: C ≥ 5 % Eye Irrit. 2, H319: C ≥ 5 %
---------------	---	-------	---

20 < C < 25 %	 Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle CAS: 2210-79-9, EC: 218-645-3, REACH: 01-2119966907-18 CLP: Attention: Skin Irrit. 2:H315   Skin Sens. 1:H317   Muta. 2:H341   Aquatic Chronic 2:H411	CLP00	
---------------	---	-------	--

**Impuretés:**

Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

**Adjuvants de stabilisation:**

Aucun.

**Référence à d'autres sections:**

Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

**SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):**

Liste mise à jour par l'ECHA sur 04/02/2026.

**Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:**

Aucune.

**Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:**

Aucune.

**SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÈS PERSISTANTS ET TRÈS BIOACCUMULABLES (VPVB):**

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

**Substances POP incluses dans le RÈGLEMENT (UE) 2019/1021~2025/1930 relatif aux polluants organiques persistants:**

Aucune.



DANOPRIMER EP W COMP. B




Version: 2

Révision: 16/04/2026

Revisión précédente: 07/01/2026

Date d'impression: 16/04/2026

**RUBRIQUE 4 — PREMIERS SECOURS**

4.1	<b>DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS:</b>		
	 Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger lui mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.		
	Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
	Inhalation:	Des symptômes ne devraient pas apparaître dans des conditions normales d'utilisation.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
	Peau:	Le contact avec la peau produit rougeur.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. Ne pas utiliser de solvants.
	Yeux:	Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur.	Enlever les verres de contact. Rinçage à l'eau immédiat et abondant, en maintenant les paupières écartées. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
	Ingestion:	Par ingestion, peut causer des irritations dans la bouche, gorge et oesophage.	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.2 **PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFERÉS:**  
Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1

4.3 **INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:**  
**Information pour le médecin:**  
Le traitement doit se diriger au control des symptômes et des conditions cliniques du patient.  
**Antidotes et contre-indications:**  
Il n'est pas connu un antidote spécifique.

**RUBRIQUE 5 — MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

5.1 **MOYENS D'EXTINCTION:**  
Poudres spécifiques ou CO2. En cas d'incendies plus graves utiliser aussi de la mousse résistante à l'alcool et eau pulvérisée. Ne pas utiliser pour l'extinction: jet direct d'eau. Le jet d'eau direct peut ne pas être efficace pour éteindre l'incendie, étant donné que le feu peut se propager.

5.2 **DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:**  
Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

5.3 **CONSEILS AUX POMPIERS:**  
**Équipements de protection particuliers:**  
Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.  
**Autres recommandations:**  
Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.



DANOPRIMER EP W COMP. B



Version: 2

Révision: 16/04/2026

Revisión précédente: 07/01/2026

Date d'impression: 16/04/2026

**RUBRIQUE 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

6.1	<b>PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:</b> Éviter le contact direct du produit. Éviter l'inhalation des vapeurs. Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.
6.2	<b>PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:</b> Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.
6.3	<b>MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:</b> Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants (des sciures, terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc.). Nettoyer de préférence avec un détergent biodégradable. Garder les restes dans un conteneur fermé.
6.4	<b>RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES:</b> Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir rubrique 1. Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir rubrique 7. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

**RUBRIQUE 7 — MANIPULATION ET STOCKAGE**

7.1	<b>PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:</b> Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail. <b>- Recommandations générales:</b> Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts. <b>- Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:</b> Le produit n'est pas susceptible de s'enflammer, déflagrer ou exploser, et ne soutient pas la réaction de combustion par la contribution de l'oxygène de l'air ambiant en quoi il se trouve, de sorte qu'il n'est pas inclus dans le champ d'application de la Directive 2014/34/UE relative aux équipements et systèmes de protection destinés à être utilisés dans des atmosphères potentiellement explosives. <b>- Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:</b> Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. <b>- Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:</b> Éviter tout déversement à l'environnement. Prêter une attention spéciale à l'eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.
7.2	<b>CONDITIONS D'UN STOCKAGE SUR, Y COMPRIS LES ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:</b> Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Éviter des conditions d'humidité extrêmes. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10. <b>- Classe de magasin:</b> D'après les dispositions en vigueur. <b>- Temps de stockage:</b> Non disponible. <b>- Températures:</b> min: 2 °C, max: 40 °C (recommandé). <b>- Matières incompatibles:</b> Tenir à l'écart des agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides. <b>- Type d'emballage:</b> Selon réglementations en vigueur. <b>- Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:</b> - Substances/mélanges dangereuses énumérées: Aucune - Catégories de danger et quantités limite inférieure/supérieure en tonnes (t):  · Dangers physiques: Non applicable. · Dangers pour la santé: Non applicable · Dangers pour l'environnement: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (E2) (200t/500t). · Autres dangers: Non applicable - Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil bas: 200 tonnes - Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil haut: 500 tonnes  - Observations: Les quantités seuils qui sont indiquées ci-dessus s'entendent par établissement. Les quantités qui doivent être prises en considération pour l'application des articles concernés sont les quantités maximales qui sont présentes ou sont susceptibles d'être présentes à n'importe quel moment. Les substances dangereuses présentes dans un établissement en quantités inférieures ou égales à 2% seulement de la quantité seuil pertinente ne sont pas prises en compte dans le calcul de la quantité totale présente, si leur localisation à l'intérieur de l'établissement est telle que les substances ne peuvent déclencher un accident majeur ailleurs dans cet établissement. Pour plus de détails, voir la note 4 de l'annexe I de la Directive Seveso.
7.3	<b>UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S):</b> Aucune recommandation particulière disponible différente à celles indiquées pour l'usage de ce produit.



DANOPRIMER EP W COMP. B



Version: 2

Révision: 16/04/2026

Revisión précédente: 07/01/2026

Date d'impression: 16/04/2026

RUBRIQUE 8 — CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:**  
Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

**- LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE):**

Non établi

**- VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):**

Non établi

**- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):**

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directrices spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Efects systémiques, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3	DNEL Cutanée mg/kg bw/d	DNEL Oral mg/kg bw/d
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	40 (a) 0,46 (c)	- (a) 0,139 (c)	- (a) - (c)
2,2-bis(4-(2,3-époxypropoxy)phényl)propane	12,25 (a) 12,25 (c)	8,33 (a) 8,33 (c)	- (a) - (c)

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Efects locaux, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3	DNEL Cutanée mg/cm2	DNEL Yeux mg/cm2
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	40 (a) 0,46 (c)	s/r (a) s/r (c)	- (a) - (c)
2,2-bis(4-(2,3-époxypropoxy)phényl)propane	- (a) - (c)	m/r (a) s/r (c)	b/r (a) - (c)

**- Niveau dérivé sans effet, population générale:**

Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).

(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.

(-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

s/r - DNEL non dérivé (pas de risque identifié).

b/r - DNEL non dérivé (risque faible).

m/r - DNEL non dérivé (risque moyen).

**- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):**

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES AQUATIQUES:- Eau douce, marin et déversements intermittentes:	PNEC Eau douce mg/l	PNEC Marin mg/l	PNEC Intermittent mg/l
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	0.0028	0.00028	0.028
2,2-bis(4-(2,3-époxypropoxy)phényl)propane	0.006	0.0006	-

- USINES TRAITEMENT DES EAUX USÉES (STP) ET SÉDIMENTS DANS L'EAU DOUCE ET MARINE:	PNEC STP mg/l	PNEC Sédiments mg/kg dw/d	PNEC Sédiments mg/kg dw/d
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	10	0.039	0.0039
2,2-bis(4-(2,3-époxypropoxy)phényl)propane	10	0.996	0.0996

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES TERRESTRES:- Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme:	PNEC Air mg/m3	PNEC Sol mg/kg dw/d	PNEC Oral mg/kg dw/d
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	s/r	0.012	-
2,2-bis(4-(2,3-époxypropoxy)phényl)propane	s/r	0.196	11

(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

s/r - PNEC non dérivé (pas de risque identifié).

**8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION:**  
**CONTRÔLES TECHNIQUES APPROPRIÉS:**



Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale.

**MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE, TELLES QUE LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE:**

**- Protection respiratoire:**

Éviter l'inhalation de vapeurs.

**- Protection des yeux et du visage:**

On recommande disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

**- Protection des mains et de la peau:**



DANOPRIMER EP W COMP. B



Version: 2

Révision: 16/04/2026

Revisión précédente: 07/01/2026

Date d'impression: 16/04/2026

On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

Contrôle de l'exposition professionnelle: Règlement (UE) nr. 2016/425:

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'environnement de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque: 	✓ Masque avec des filtres du type A (brun) pour gaz et vapeurs de composés organiques avec un point d'ébullition supérieur à 65°C (EN14387). Classe 1: capacité baisse jusqu'à 1000 ppm, Classe 2: capacité moyenne jusqu'à 5000 ppm, Classe 3: capacité haute jusqu'à 10000 ppm. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres. Les équipes de respiration avec des filtres n'opèrent pas de façon satisfaisante quand l'air contient des hautes concentrations de vapeur ou teneur en oxygène inférieure à 18% en volume. En présence de concentrations de vapeur élevées, utiliser une équipe respiratoire autonome.
Lunettes: 	✓ Lunettes de sécurité avec des protections latérales contre éclaboussures de liquides (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.
Écran facial:	Non.
Gants: 	✓ Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min. Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
Bottes:	Non.
Tablier:	Non.
Combinaison:	Conseillable.

- Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.

- Déversements sur le sol:

Éviter l'infiltration dans les sols.

- Déversement dans l'eau:

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

- Loi de gestion de l'eau:

Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

- Émissions atmosphériques:

En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter l'émission à l'atmosphère.

COV (produit prêt à user\*):

Applicable d'après la Directive 2004/42/CE, relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques: PEINTURES ET VERNIS (définition sur la Directive 2004/42/CE, annexe I.1): Subcatégorie d'émission j) Primaire bicomposant, en phase aqueuse. COV (produit prêt à user\*): (DANOPRIMER EP W COMP. B Cod. 750510 = 100 en volume): 30 g/l\* (COV max. 140 g/l\* à partir du 01.01.2010)

COV (installations industrielles):

Si le produit est utilisé dans une installation industrielle, il faut vérifier si est applicable d'après la Directive 2010/75/UE, relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains activités et installations: Solvants: 0,00 % Poids, COV (livraison): 3,00 % Poids, COV: 0,00 % C (exprimé comme carbone), Poids Moléculaire (moyen): 0,00, Nombre d'atomes de C (moyen) Non applicable.



DANOPRIMER EP W COMP. B



Version: 2

Révision: 16/04/2026

Revisión précédente: 07/01/2026

Date d'impression: 16/04/2026

RUBRIQUE 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1	<p><b>INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:</b></p> <p><u>Aspect</u></p> <p>État physique: Liquide Transparent</p> <p>Couleur: # Incolore Jaunâtre</p> <p>Odeur: Caractéristique</p> <p>Seuil olfactif: Non disponible (mélange).</p> <p><u>Changement d'état</u></p> <p>Point de congélation: Non disponible (mélange).</p> <p>Point initial d'ébullition: 260* °C à 760 mmHg</p> <p><u>- Inflammabilité:</u></p> <p>Point d'éclair: Ininflammable</p> <p>Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité/explosivité: Non disponible</p> <p>Température auto-inflammation: Non applicable (incombustible).</p> <p><u>Stabilité</u></p> <p>Température de décomposition: 70,00* °C</p> <p><u>Valeur pH</u></p> <p>pH: Non applicable (milieu non aqueux).</p> <p><u>- Viscosité:</u></p> <p>Viscosité dynamique: 0,6 ± 0,1 Pa.s à 20°</p> <p>Viscosité cinématique: 205,64* mm<sup>2</sup>/s à 40°C</p> <p><u>- Solubilité(s):</u></p> <p>Solubilité dans l'eau: Immiscible</p> <p>Liposolubilité: Non applicable (produit inorganique).</p> <p>Coefficient de partage: n-octanol/eau: 3,49* (comme log Pow)</p> <p><u>- Volatilité:</u></p> <p>Tension de vapeur: Non applicable.</p> <p>Taux d'évaporation: Non disponible (manque de données).</p> <p><u>Densité</u></p> <p>Densité relative: 1,140 à 20/4°C</p> <p>Densité de vapeur relative: Non disponible.</p> <p><u>Caractéristiques des particules</u></p> <p>La taille des particules: Non applicable.</p> <p><u>- Propriétés explosives:</u></p> <p>Non disponible.</p> <p><u>- Propriétés comburantes:</u></p> <p>Non classé comme produit comburant.</p> <p>*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.</p>		
9.2	<p><b>AUTRES INFORMATIONS:</b></p> <p><u>Informations concernant les classes de danger physique</u></p> <p>Aucune information supplémentaire disponible.</p> <p><u>Autres caractéristiques de sécurité:</u></p> <p>Chaleur de combustion: Non applicable.</p> <p>COV (livraison): 3,0 % Poids</p> <p>COV (livraison): 30 g/l</p> <p>Non volatile: 97,00 * % Poids</p> <p style="text-align: right;">1h. 60°C</p> <p>Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.</p>		



DANOPRIMER EP W COMP. B



Version: 2

Révision: 16/04/2026

Revisión précédente: 07/01/2026

Date d'impression: 16/04/2026

**RUBRIQUE 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

10.1	<p><b>RÉACTIVITÉ:</b></p> <p>- <u>Corrosion pour les métaux:</u> Il n'est pas corrosif pour les métaux.</p> <p>- <u>Propriétés pyrophoriques:</u> Il n'est pas pyrophorique.</p>
10.2	<p><b>STABILITÉ CHIMIQUE:</b> Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.</p>
10.3	<p><b>POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:</b> # Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, acides, alcalis. Réagit violemment au contact de l'eau.</p>
10.4	<p><b>CONDITIONS À ÉVITER:</b></p> <p>- <u>Lumière:</u> S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire.</p> <p>- <u>Air:</u> Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts.</p> <p>- <u>Humidité:</u> Éviter des conditions d'humidité extrêmes. L'absorption d'humidité peut affecter la vitesse de réaction, ainsi que d'autres propriétés.</p> <p>- <u>Pression:</u> Irrélevant.</p> <p>- <u>Chocs:</u> Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.</p>
10.5	<p><b>MATIÈRES INCOMPATIBLES:</b> Tenir à l'écart des agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.</p>
10.6	<p><b>PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:</b> Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone.</p>

**RUBRIQUE 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2024/197 (CLP).

11.1	<p><b>INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES DANS LE RÈGLEMENT (CE) NO 1272/2008:</b></p> <p><b>TOXICITÉ AIGUË:</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Dosages et concentrations letales de composants individuels:</th> <th>DL50 (OECD401) mg/kg bw Oral</th> <th>DL50 (OECD402) mg/kg bw Cutanée</th> <th>CL50 (OECD403) mg/m3.4h Inhalation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle</td> <td>&gt; 5000 Rat</td> <td>&gt; 2000 Rat</td> <td>&gt; 6090 Rat</td> </tr> <tr> <td>2,2-bis(4-(2,3-époxypropoxy)phényl)propane</td> <td>&gt; 2000 Rat</td> <td>&gt; 2000 Rat</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels:</th> <th>ATE mg/kg bw Oral</th> <th>ATE mg/kg bw Cutanée</th> <th>ATE mg/m3.4h Inhalation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> </tbody> </table>				Dosages et concentrations letales de composants individuels:	DL50 (OECD401) mg/kg bw Oral	DL50 (OECD402) mg/kg bw Cutanée	CL50 (OECD403) mg/m3.4h Inhalation	Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	> 5000 Rat	> 2000 Rat	> 6090 Rat	2,2-bis(4-(2,3-époxypropoxy)phényl)propane	> 2000 Rat	> 2000 Rat		Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels:	ATE mg/kg bw Oral	ATE mg/kg bw Cutanée	ATE mg/m3.4h Inhalation	Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	-	-	-
Dosages et concentrations letales de composants individuels:	DL50 (OECD401) mg/kg bw Oral	DL50 (OECD402) mg/kg bw Cutanée	CL50 (OECD403) mg/m3.4h Inhalation																					
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	> 5000 Rat	> 2000 Rat	> 6090 Rat																					
2,2-bis(4-(2,3-époxypropoxy)phényl)propane	> 2000 Rat	> 2000 Rat																						
Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels:	ATE mg/kg bw Oral	ATE mg/kg bw Cutanée	ATE mg/m3.4h Inhalation																					
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	-	-	-																					

(\*) - Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l'ATE dans le but de classer un mélange à partir de ses composants et ne représentent pas les résultats de tests.

(-) - Les composants dont on suppose qu'ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d'exposition correspondante sont ignorés.

**- Dose sans effet observé**

Non disponible

**- Dose minimale avec effet observé**

Non disponible

**INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: TOXICITÉ AIGUË:**

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
Inhalation: Non classé	ATE > 5000 mg/m3	Non disponible.	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
Peau: Non classé	ATE > 2000 mg/kg bw	Non disponible.	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
Yeux: Non classé	Non disponible.	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.
Ingestion: Non classé	ATE > 2000 mg/kg bw	Non disponible.	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.



DANOPRIMER EP W COMP. B



Version: 2

Révision: 16/04/2026

Revisión précédente: 07/01/2026

Date d'impression: 16/04/2026

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).  
GHS/CLP 1.2.5 : Classification du mélange en fonction de ses composants (informations supplémentaires sur les dangers).

**CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :**

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
- Corrossivité/irritation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 1.2.6. 3.8.3.4.
- Corrossivité/irritation cutanée: 	Peau 	Cat.2	IRRITANT: Provoque une irritation cutanée.	GHS/CLP 3.2.3.3.
- Lésions/irritation oculaire graves: 	Yeux 	Cat.2	IRRITANT: Provoque une sévère irritation des yeux.	GHS/CLP 3.3.3.3.
- Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.
- Sensibilisation cutanée: 	Peau 	Cat.1	SENSIBILISANT: Peut provoquer une allergie cutanée.	GHS/CLP 3.4.3.3.

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.  
GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.  
GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.  
GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.  
GHS/CLP 1.2.6 : Classification du mélange en fonction de ses composants (informations supplémentaires sur les dangers).

**- DANGER PAR ASPIRATION:**

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
- Danger par aspiration: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.10.3.3.

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

**TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):**

Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles.

**EFFETS CMR:**

**- Effets cancérigènes:**

N'est pas considéré comme un produit cancérigène.

GHS/CLP 3.6.3.1: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

**- Génotoxicité:**

Cette préparation contient les suivantes substances qui peuvent avoir des effets mutagènes: Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle (Cat.2)

GHS/CLP 3.5.3.1: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

**- Toxicité pour la reproduction:**

N'est pas préjudiciable pour la fertilité. N'est pas préjudiciable pour le développement du fœtus.

GHS/CLP 3.7.3.1: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

**- Effets via l'allaitement:**

Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

GHS/CLP 3.7.3.1: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

**EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:**

**Routes d'exposition**

Non disponible.

**- Exposition à court terme:**

# Provoque des lésions oculaires graves. Peut irriter les voies respiratoires.

**- Exposition prolongée ou répétée:**

Non disponible.



DANOPRIMER EP W COMP. B



Version: 2

Révision: 16/04/2026

Revisión précédente: 07/01/2026

Date d'impression: 16/04/2026

**EFFETS INTERACTIFS:**

Non disponible.

**INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:**

- Absorption percutanée:

Non disponible.

- Toxicocinétique basique:

Non disponible.

**AUTRES INFORMATIONS:**

Non disponible.

**11.2 INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS:**

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.

Autres informations:

Aucune information supplémentaire disponible.

**RUBRIQUE 12 — INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2024/197 (CLP).

**12.1 TOXICITÉ:**

de Toxicité aiguë pour le milieu aquatique de composants individuels	CL50 (OECD 203) mg/l·96heures	CE50 (OECD 202) mg/l·48heures	CE50 (OECD 201) mg/l·72heures
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	2.8 - Poisson	3.3 - Daphnie	5.1 - Algues
2,2-bis(4-(2,3-époxypropoxy)phényl)propane	2 - Poisson	1.8 - Daphnie	11 - Algues

- Concentration sans effet observé

Non disponible

- Concentration minimale avec effet observé

Non disponible

**ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE:**

Toxicité aquatique	Cat.	Principaux dangers pour l'environnement aquatique	Critère
- Toxicité aquatique aiguë: Non classé	-	Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.3.
- Toxicité aquatique chronique: 	Cat.2	TOXIQUE: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	GHS/CLP 4.1.3.5.5.4.

CLP 4.1.3.5.5.3: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité aiguë par la somme des composants classés.

CLP 4.1.3.5.5.4: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité chronique (à long terme) par la somme des composants classés.

**12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:**

- Biodégradabilité:

Non disponible.

Biodegradation aérobie de composants individuels	DCO mgO2/g	%DBO/DQO 5 jours 14 jours 28 jours	Biodégradabilité
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle		- - -	Non facile
2,2-bis(4-(2,3-époxypropoxy)phényl)propane		10 37 82	Non facile

Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.

- Hydrolyse:

Non disponible.

- Photodégradabilité:

Non disponible.

**12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:**

Non disponible.

Bioaccumulation de composants individuels	logPow	BCF L/kg	Potenciel
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	2.5		peu probable, faible
2,2-bis(4-(2,3-époxypropoxy)phényl)propane	3.78	100 (calculée)	Faible

**12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL:**

Non disponible

Mobilité de composants individuels	log P <sub>oc</sub>	Constante de Henry Pa·m3/mol 20°C	Potenciel



DANOPRIMER EP W COMP. B



Version: 2

Révision: 16/04/2026

Revisión précédente: 07/01/2026

Date d'impression: 16/04/2026

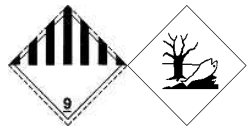
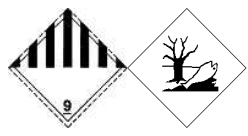

	2,2-bis(4-(2,3-époxypropoxy)phényl)propane	2,99	Faible
--	--	------	--------

12.5	<b>RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB:(Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:)</b> Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.
12.6	<b>PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN:</b> Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.
12.7	<b>AUTRES EFFETS NÉFASTES:</b> - <b>Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone:</b> Il ne contient pas de substances incluses dans le Règlement (UE) n° 2024/590 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone. - <b>Potentiel de formation photochimique d'ozone:</b> Non disponible. - <b>Potentiel de réchauffement climatique:</b> Non disponible.

**RUBRIQUE 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

13.1	<b>MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:Directive 2008/98/CE~Règlement (UE) n° 1357/2014:</b> Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.						
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Code LER</th> <th>Description</th> <th>Type de déchet</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>07 01 11*</td> <td>Boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses</td> <td>Dangereux</td> </tr> </tbody> </table>	Code LER	Description	Type de déchet	07 01 11*	Boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses	Dangereux
Code LER	Description	Type de déchet					
07 01 11*	Boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses	Dangereux					
	<b>Type de déchet selon le Règlement (UE) n° 1357/2014 :</b> HP 4 Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires HP 13 Sensibilisant HP 11 Mutagène HP 14 Écotoxique						
	<b>Élimination d'emballages souillés:Directive 94/62/EC~2015/720/UE. Decision 2000/532/EC~2014/955/UE:</b> Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur.La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée.Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.						
	<b>Procédures de neutralisation ou destruction du produit:</b> Décharge officiellement autorisée, en accord avec les réglementations locales.						

**RUBRIQUE 14 — INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

14.1	<b>NUMÉRO ONU OU NUMÉRO D'IDENTIFICATION:</b> 3082
14.2	<b>DESIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU:</b> MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,2-bis(4-(2,3-époxypropoxy)phényl)propane,Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle)
14.3	<b>CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT:</b> <b>Transport par route (ADR 2025) et Transport par chemin de fer (RID 2025):</b> - Classe: 9 - Groupe d'emballage: III - Code de classification: M6 - Code de restriction en tunnels: (-) - Catégorie de transport: 3, max. ADR 1.1.3.6. 1000 L - Quantités limitées: 5 L (voir exemptions totales ADR 3.4) - Consignes écrites: ADR 5.4.3.4 - Dispositions spéciales: 274;335;375;601  <b>Transport voie maritime (IMDG 41-22):</b> - Classe: 9 - Groupe d'emballage: III - Fiche de Sécurité (FS): F-A,S-F - Guide soins médicaux d'urgence: - - Polluant marin: Oui.  <b>Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2024):</b> - Classe: 9 - Groupe d'emballage: III  <b>Transport par voies de navigation intérieures (ADN):</b> Non disponible
14.4	<b>GROUPE D'EMBALLAGE:</b> Voir la section 14.3
14.5	<b>DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:</b>



DANOPRIMER EP W COMP. B



Version: 2

Révision: 16/04/2026

Revisión précédente: 07/01/2026

Date d'impression: 16/04/2026

Classé comme dangereux pour l'environnement.

14.6 **PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:**

S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécurisés.

14.7 **TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORMÈMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI:**

Non applicable.

**RUBRIQUE 15 — INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

15.1 **RÈGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:**

Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérées tout au long de cette fiche de données de sécurité.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation:

Voir la section 1.2

Avertissement tactile de danger:

Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).

Protection de sécurité por des enfants:

Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

Informations COV sur l'étiquette:

Contient COV max. 30 g/l\* pour le produit prêt à user - Le valeur limite 2004/42/CE-IIA cat. j) Primaire bicomposant, en phase aqueuse. est COV max. 140 g/l (2010)

AUTRES LÉGISLATIONS:

Non disponible.

Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III):

Voir la section 7.2

Autres législations locales:

Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.

15.2 **ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:**

Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.

**RUBRIQUE 16 — AUTRES INFORMATIONS**

16.1 **TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:**

Mentions de danger en accord le Règlement (UE) n° 1272/2008~2024/197 (CLP), Annexe III:

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Notes concernat l'identification, classification et l'étiquetage des substances ou mélanges:

Note C : Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES:

Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>
- EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, <http://eur-lex.europa.eu/>
- Accord européen concernant le transport des marchandises dangereuses par route, (ADR 2025).
- International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 41-22 (IMO, 2022).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
- CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques.
- UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- COV: Composés Organiques Volatiles.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- ONU: Organisation des Nations Unies.
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
- RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
- IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.



DANOPRIMER EP W COMP. B



Version: 2

Révision: 16/04/2026

Revisión précédente: 07/01/2026

Date d'impression: 16/04/2026

- IATA: Association du Transport aérien international.
- ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2020/878.

HISTOIRE: RÉVISION:

Version: 1 07/01/2026

Version: 2 16/04/2026

Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécurité précédente:

Les possibles changements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécurité par une marque #

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Fiche de Données de Sécurité (FDS) générée avec la version 6.0.0.200 du software JMTCHEM (www.jmtchemsolutions.com).